

20240219_DL_07

OBJET : Budget primitif 2024

Date de convocation :
12 février 2024

Date de séance :
19 février 2024

Date d'affichage :
29 février 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

M. VARLET, M. BLOCKLET, M. PARSIS, M. DEMARCY, M. DELFOSSE, M. HAZRD, Mme LHOMME, M. DEFRANCE, M. GEST, M. GORRIEZ, Mme MAILLE-BARBARE, M. MAILLE, M. WALIGORA, M. DE JENLIS, M. BEAUFILS, M. MAROTTE, M. DE MONCLIN.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEMARCY
Monsieur DECLE donne pouvoir à M. PARSIS
Madame DELETRE donne pouvoir à M. VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Mme LHOMME
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à M. BEAUFILS
Monsieur PENAUD donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE
Monsieur JACQUES donne pouvoir à M. MAILLE
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur THUEUX donne pouvoir à M. GORRIEZ
Monsieur MASSET donne pouvoir à M. BLOCKLET
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. DEFRANCE
Mme POUPART donne pouvoir à M. WALIGORA
M. BEAUMONT donne pouvoir à M. MAROTTE

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et des budgets annexes 2024 sont transmis aux élus avec le présent ordre du jour.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024 approuvé lors de la séance du comité syndical du 29 janvier 2024,
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 pour son budget principal et ses budgets annexes,
- Vu le projet de budget 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2024 est approuvé.

	Crédits 2024 budget primitif
Budget principal - Fonctionnement	1 614 950,00
Budget principal - Investissement	1 065 500,00
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	2 241 650,00
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	468 800,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 920 000,00
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	58 905 000,00

ARTICLE 2 - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de crédit entre sections

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe Infrastructures numériques est obtenu par un virement de 35 600€ HT.

ARTICLE 4 - L'équilibre par section du budget annexe Centre de service numériques est obtenu sans virement de section.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.